



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2025

Filière viticole : L'État annonce un plan national de sortie de crise et demande la mobilisation de la réserve de crise européenne en faveur des viticulteurs français en complément de la solidarité nationale

A l'occasion du SITEVI, grand salon des cultures pérennes, en particulier viticole à Montpellier, Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, annonce un plan de soutien massif à la filière viticole.

La filière souffre d'une situation dégradée, marquée par les effets du changement climatique qui affectent les vendanges de manière répétée depuis plusieurs années, la baisse continue de la consommation de vin – en particulier des vins rouges – et par des tensions géopolitiques majeures. Celles-ci affectent directement les exportations, notamment vers les États-Unis et la Chine, marchés essentiels pour la filière française.

Un engagement financier massif et structurant du Gouvernement

En complément des efforts déployés par l'Etat depuis le début de la crise, le plan présenté aujourd'hui s'articule autour de plusieurs mesures concrètes et substantiellement dotées :

- Une nouvelle enveloppe de 130 millions d'euros pour l'arrachage définitif

Le gouvernement débloque 130 millions d'euros pour financer un nouveau plan d'arrachage définitif demandé par la profession viticole. Cet effort vise à rééquilibrer l'offre et à restaurer la viabilité des exploitations en difficulté dans les bassins les plus fragilisés.

- La prorogation en 2026 des prêts structurels garantis à 70 % par Bpifrance

Les prêts structurels garantis à 70 % par Bpifrance, déjà allongés à 12 ans, et qui ne pouvaient être plus être souscrits après 2025, seront ré-ouverts en 2026. Ils feront l'objet d'une révision de leurs critères pour mieux refléter les spécificités économiques de la viticulture et seront élargis aux coopératives.

- Allègement des charges sociales

Un premier volet de 5 millions d'euros a été débloqué pour la prise en charge des cotisations sociales ce mois-ci, soit un tiers de l'enveloppe nationale prévue pour l'ensemble du secteur agricole au second semestre 2025. La viticulture bénéficiera à nouveau d'allègements de charges MSA l'année prochaine à hauteur de 10 millions d'euros. Les viticulteurs auront toute leur part dans le dispositif exceptionnel de soutien aux trésoreries, dont le principe a été annoncé à Toulouse le 12 novembre dernier en présence du chef de l'Etat.

Demande d'activation de la réserve de crise européenne par les autorités françaises

En complément de l'importante mobilisation du budget national pour soutenir la filière viticole française, la ministre Annie Genevard a demandé au Commissaire européen à l'agriculture et à l'alimentation, M. Christophe Hansen, de mobiliser la réserve de crise européenne, notamment pour financer la distillation de crise des surstocks non marchands, prioritairement en caves coopératives.

« L'État a été constamment présent face à la crise qui frappe le vignoble depuis plusieurs années sous l'effet conjugué du changement climatique, de la baisse de la consommation et de la guerre tarifaire. Il réaffirme aujourd'hui sans ambiguïté son soutien résolu à la filière viticole à laquelle le pays doit tant. »

Ce nouvel effort financier très important, malgré un contexte budgétaire particulièrement difficile et sous réserve de l'adoption d'un projet de loi de finances, témoigne de la détermination du Gouvernement pour sauver durablement notre viticulture et lui permettre de rebondir. Cela passe par un soutien ciblé aux exploitations les plus fragilisées, par l'adaptation de nos dispositifs aux réalités du terrain et par une action résolue au niveau européen. Il ne s'agit pas d'un énième plan d'urgence destiné à corriger un déséquilibre structurel : il s'agit d'un investissement pour redonner un avenir à notre filière viticole et aux agriculteurs de ces zones de production. » **Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire**

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv